

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le 15 09 2023

ID : 974-249740101-20230911-2023_089_BC_9-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SEPT SEPTEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Daniel PAUSE, 5ème Vice-Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_089_BC_9
Fonds Exceptionnel d'Investissement
2023- Approbation du Plan de
financement relatif à l'opération
travaux d'amélioration des déchèteries
et signature de la convention

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 13

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/09/2023

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_089_BC_9 : FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT 2023- APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF À L'OPÉRATION TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES DÉCHÈTERIES ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Président de séance expose :

Dans le cadre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), l'État a lancé un appel à projet au 1^{er} novembre 2022 vers les collectivités territoriales pour des projets d'investissements sur 2 axes prioritaires :

- les investissements dans le domaine de l'eau, l'assainissement et les opérations inscrites aux contrat de progrès du plan Eau/DOM,
- les investissements concourant à l'amélioration de la vie et à la défense de l'environnement.

Les projets doivent être matures, prêts à démarrer en 2023. Le taux maximum de subvention pouvant être sollicité est de 80% des dépenses éligibles.

Au titre de sa compétence en matière d'environnement et de cadre de vie, la Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale a répondu à l'appel à projet pour soutenir l'opération de travaux d'amélioration des déchèteries.

A cet effet, 2 types de travaux sont envisagés :

- des travaux relatifs au développement du réemploi dont l'objectif est de diminuer le tonnage de déchets à traiter en mettant en place 3 solutions : un trokali, une matériauthèque et un stockage sécurisé pour les associations ;
- des travaux de mise en conformité relatifs à la rubrique 2710 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le plan de financement de l'opération est présenté dans le tableau suivant :

Financeurs	Montant en HT	Taux de participation
TCO - maître d'ouvrage	49 152 €	20%
État – FEI – Plan de rattrapage des investissements outre-mer	196 608 €	80%
TOTAL	245 760 €	

Cette subvention ayant été accordée le 10 mai 2023, la convention relative à l'attribution d'une subvention de l'État fournie en annexe doit être signée.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/08/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 07/07/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le plan de financement relatif à l'opération de travaux d'amélioration des déchèteries au titre de l'année 2023 ;**
- **AUTORISER le Président à signer la convention de financement et tous les actes relatifs à cette affaire ;**
- **DIRE que les recettes seront prévues aux chapitres et nature du budget 2023 du TCO.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Daniel PAUSE
5ème Vice-Président